

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 août 2016*

*L'an deux mille seize et le vingt-cinq août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 17 août 2016.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0*

**Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –  
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –  
PIQUEMAL.**

**Excusés : Mme BEUGNET a donné procuration à Mr GAUTHIER.  
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.  
Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.  
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.  
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.**

**Absents :**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

**Objet : Augmentation du temps de travail du CAE de Mme Marie-Claude  
DELVAL.**

Vu la délibération n°2014/52 portant sur la création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le service scolaire.

.../...

Le Maire propose de modifier le nombre d'heures du contrat CAE de 24 heures à 27 heures par semaine à compte du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'augmenter le nombre d'heures du contrat CAE de Madame Marie-Claude DELVAL de 3 heures par semaine à compter du 01 octobre 2016.
- **FIXE** ainsi la durée hebdomadaire de l'emploi à 27 heures par semaine.
- **CHARGE** son Maire d'établir l'avenant correspondant au contrat de travail de l'agent.
- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 25 août 2016.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 26 août 2016.  
Le Maire,  
André VOLLE.

